

Communauté de Communes de l'Oise Picarde
Service Public d'Assainissement Non Collectif
91 rue d'Amiens 60120 BRETEUIL
service-assainissement@cc-oisepicarde.fr
Tél : 03 44 80 26 07



Vous vendez votre bien, quel qu'il soit (pavillon, appartement, bureau, commerce, industrie...)?

Le diagnostic « Assainissement Non Collectif », nécessaire à la vente de votre bien, vous sera demandé par le notaire. Sur l'ensemble des communes du territoire de la Communauté de Communes de l'Oise Picarde, le tarif de la prestation de contrôle est fixé par délibération.

Le règlement des sommes dues se fait dès réception d'un titre de recette émis par le Trésor Public.

Le délai de délivrance du certificat est d'environ 4 semaines à compter de la réception du formulaire de demande rempli par le pétitionnaire. Les pétitionnaires ou leurs représentants (notaires, agences immobilières...) devront prendre toutes les mesures nécessaires pour que leur demande parvienne dans un délai suffisant avant la signature de la promesse de vente. En aucun cas, ils ne pourront demander au service Assainissement d'accélérer la procédure sous prétexte d'une signature imminente n'ayant pas respecté le délai ci-dessus mentionné.

✂

COUPON A RETOURNER SIGNE

DATE :

Coordonnées du bien à diagnostiquer :

Nom/Prénom du (des) propriétaire(s) – ou nom de la société

Numéro de SIRET (pour les sociétés) :

N°..... RUE.....

CODE POSTAL..... COMMUNE

Référence(s) cadastrale(s) du bien :

Référence(s) cadastrale(s) de l'emplacement de l'assainissement :

Coordonnées de la personne à contacter pour fixer le rendez-vous :

Nom Prénom :

Numéro de téléphone :

Coordonnées pour la facturation :

Nom/Prénom - ou nom de la société

Date de naissance

N°..... RUE.....

CODE POSTAL..... COMMUNE